



COMMUNE DE **SAINT-CERGUE** – MUNICIPALITE

PREAVIS MUNICIPAL No 09/2015

Concerne une demande de crédit de CHF 86'300.- destiné à une première tranche de rénovations du temple protestant (remplacement du chauffage et réparation des façades)

Délégué municipal : Pierre Graber

Au conseil communal de Saint-Cergue

Madame la présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

1. **But**

Conformément au plan d'investissement de cette législature 2011-2016, la municipalité souhaite commencer la procédure de rénovation du temple protestant afin de conserver le patrimoine bâti de la commune en bon état. Le but de cette première tranche de rénovations est de remettre en état les façades qui souffrent de points d'humidité et de remplacer le chauffage électrique complètement vétuste. Une autre tranche concernera la rénovation de la toiture qui n'est pas urgente vu le bon état de la poutraison.



Figure 1: Temple de St-Cergue, Façades sud, nord (nef) et est (bureau).

2. Exposé des motifs

Le conseil de paroisse et le municipal responsable des bâtiments communaux ont établi une liste des rénovations nécessaires au bâtiment du temple. La commune de St-Cergue, en tant que propriétaire du bâtiment souhaite commencer la rénovation du temple protestant qui comprendra plusieurs tranches. Pour la première tranche la municipalité désire procéder à la réparation des façades et au remplacement du chauffage électrique.

Réparation des façades

Les façades extérieures ont besoin d'un sérieux lifting en plus de la nécessité de résoudre de nombreux points d'infiltration d'humidité. Les infiltrations sont particulièrement importantes au niveau du chœur du temple, à l'extérieur (voir photo façade nord) et à l'intérieur par la présence d'un blanchissement inquiétant dû au salpêtre.

Remplacement du chauffage

Le temple est chauffé par un vieux chauffage électrique de sol, à résistance, qui, originalement, se trouvait longitudinalement sous les bancs. Les bancs ayant été remplacés par des chaises, ces longs tubes disposés sur le sol empêchent toute nouvelle configuration des chaises qui doivent impérativement se trouver à l'aplomb de ces tubes.

Le bâtiment du temple, avec le bâtiment de la bibliothèque, est apparu, lors de l'établissement du profil énergétique des bâtiments communaux (CECV) pour les années 2011 et 2013 et envoyé à la Direction Générale de l'Environnement (DGE) comme étant un gouffre énergétique. La consommation moyenne annuelle d'électricité pour le chauffage (2010-2013) est de 28'000 kWh/an alors que ce bâtiment n'est chauffé que tous les 15 jours, mais maintenu à 12-15°C afin de préserver l'état de l'orgue.

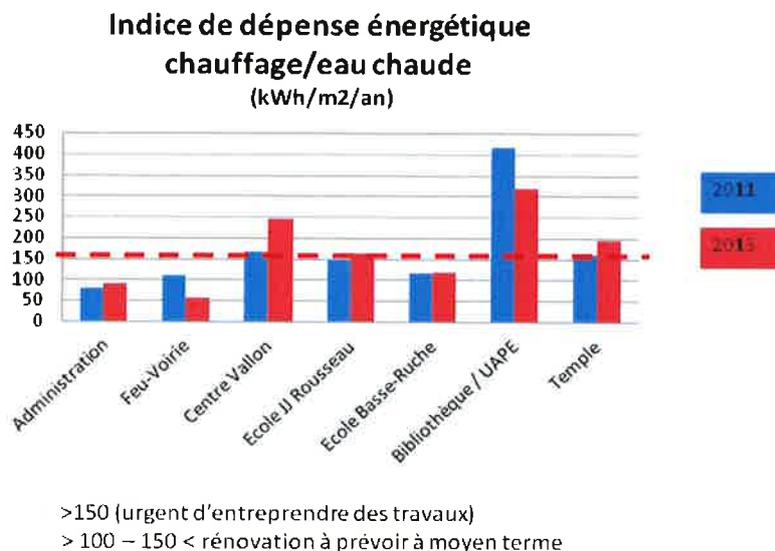


Figure 2: Indice de dépense énergétique des bâtiments communaux

Les données du CECV ont été analysées par le bureau d'étude Amstein+Walthert – Ing. C. Lavallez, mandaté par le Conseil Régional (CR); les problématiques énergétiques de St-Cergue, exemple de commune de montagne, ont été étudiées en détail. Des solutions ont été proposées par ce bureau pour remplacer les innombrables chauffages électriques privés et communaux, notamment ceux du temple. Cette étude recommande le remplacement des chauffages électriques des églises par l'installation d'un circuit hydraulique chauffé par une centrale à pellets. Le point faible de ce système de chauffage écologique est la traçabilité du combustible qui n'est pas toujours de production locale.

3. Projet

Réparation des façades

Les façades seront rénovées ponctuellement. Le pourtour du chœur qui montre des points d'infiltration majeurs a récemment été goudronné avec la mise en place de rebords importants permettant à l'eau de ruissellement de se diriger vers les grilles et non contre la paroi du chœur. Malheureusement, cette dernière mesure s'est avérée inefficace et le chœur est maintenant atteint à l'intérieur par cette humidité. Tout le pourtour du chœur sera creusé, étanchéifié et le goudron sera réparé.

Remplacement du chauffage

Les chauffages électriques étant dorénavant interdits, le but est d'installer un chauffage fonctionnant avec une énergie renouvelable, idéalement le chauffage à distance communal (CAD). Malheureusement, le CAD n'entre pas dans ces possibilités du fait de son éloignement et des pertes de charges dues à la distance de la source d'énergie. Le bâtiment sera donc muni d'un circuit hydraulique avec radiateurs muraux et d'une source d'énergie autonome. L'avantage de radiateurs muraux est de laisser le sol intact (plancher classé). Parmi les rares possibilités d'utilisation d'énergie renouvelable, notre choix s'est porté sur une chaudière à pellets de 15 kW. Cette dernière sera localisée à l'intérieur, dans un local de service proche du bureau loué à M. Scheidegger. Ce local correspond, d'ailleurs, à l'emplacement d'un ancien chauffage à bois dont la cheminée, toujours existante pourra à nouveau reprendre du service. Le combustible pourra être stocké dans l'ancien local des pompiers, sous le temple. Le circuit hydraulique a l'avantage qu'il pourra être relié, dans le futur, à n'importe quelle autre source d'énergie voisine, si l'occasion venait à se présenter (rénovation du bâtiment de la bibliothèque). Une demande de subvention va être faite à la DGE pour le remplacement d'un chauffage électrique par un chauffage à énergie renouvelable. Le bâtiment n'est pas isolé, toutefois, le rendement du chauffage serait amélioré si une isolation du plafond était effectuée.

4. Coût des travaux

Le coût des travaux a été établi par nos soins sur la base de soumissions et d'offres rentrées.

Total des travaux de réparation des façades HT	CHF	23'771.50
TVA 8%	CHF	1'901.70
Total TTC	CHF	25'673.20
<hr/>		
Total des travaux remplacement du chauffage HT	CHF	48'865.50
TVA 8%	CHF	3'909.30
Total TTC	CHF	52'774.80
<hr/>		
Divers et imprévus	CHF	7'852.00
Total travaux TTC	CHF	86'300.00

5. Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous prier, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le conseil communal de Saint-Cergue,

- Vu le préavis de la municipalité No 09/2015
- Ouï le rapport de la commission des finances,
- Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- **d'autoriser** la municipalité à entreprendre les travaux destinés à une première tranche de rénovations du temple protestant,
- **d'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 86'300.- TTC,
- **de financer** ces investissements par la trésorerie courante
- **d'amortir** ces investissements sur une période de 20 ans

Ainsi délibéré en séance de municipalité du 24 août 2015

Au nom de la municipalité

La syndique

Cornélia Gallay



La secrétaire

Laurence Gilardi